



# Charte paysagère et environnementale du vignoble de la Côte Vermeille

Phase 2 : plan d'actions  
Avril 2012



BANYULS  
COLLIOURE



PRÉAMBULE .....	page 2
<b>Axe 1 - PARTAGER LA GESTION DU PATRIMOINE PAYSAGER</b> .....	<b>page 3</b>
• Action 1 - Mettre en place un financement partagé du paysage .....	page 4
• Action 2 - Intégrer la Charte aux documents d'urbanisme .....	page 5
• Action 3 - Accompagner l'intégration paysagère des nouveaux aménagements et constructions .....	page 6
• Action 4 - Mettre en place un observatoire photographique du paysage .....	page 7
<b>Axe 2 - MAINTENIR LE VIGNOBLE</b> .....	<b>page 8</b>
• Action 5 - Réaliser un zonage des secteurs viticoles à préserver en priorité .....	page 9
• Action 6 - Réhabiliter les friches et limiter leur développement .....	page 10
• Action 7 - Conserver le vignoble traditionnel dans des secteurs stratégiques .....	page 11
• Action 8 - Entretenir les architectures du vignoble .....	page 12
<b>Axe 3 - ACCROÎTRE LES PLUS-VALUES PAYSAGÈRES</b> .....	<b>page 13</b>
• Action 9 - Harmoniser et développer la fréquentation dans le vignoble .....	page 14
• Action 10 - Réaliser une plaquette et un site internet en lien avec le paysage .....	page 15
• Action 11 - Proposer un kit de dégustation et de découverte du paysage viticole .....	page 16
• Action 12 - Créer un centre de formation Vins Doux Naturels au Mas Reig .....	page 17
<b>Axe 4 - FAIRE RECONNAÎTRE LA PLACE ET LE RÔLE DE LA VITICULTURE</b> .....	<b>page 18</b>
• Action 13 - Développer des outils de gestion du vignoble .....	page 19
• Action 14 - Intégrer des réseaux de promotion et de valorisation du paysage .....	page 20
• Action 15 - Former les professionnels du tourisme et les autres ambassadeurs locaux .....	page 21
• Action 16 - Coordonner et animer la Charte paysagère et environnementale .....	page 22
<b>Axe 5 - PRÉSERVER LA RESSOURCE EN EAU ET LA BIODIVERSITÉ</b> .....	<b>page 23</b>
• Action 17 - Encourager la mise en œuvre d'alternatives aux désherbants chimiques .....	page 24
• Action 18 - Soutenir les évolutions viticoles autour du captage prioritaire du Val Auger .....	page 25
• Action 19 - Communiquer et sensibiliser sur la faune et la flore liées au vignoble .....	page 26
LEXIQUE DES ABRÉVIATIONS .....	page 27
ORGANISMES PARTENAIRES .....	page 28

## PRÉAMBULE

---

### Les 5 axes de travail du plan d'actions

Le diagnostic paysager et environnemental met en avant les atouts et faiblesses du paysage viticole de la Côte Vermeille sur la base d'une identification des caractéristiques paysagères et de leurs dynamiques d'évolution. Les enjeux et orientations qui en découlent permettent de définir une série d'actions quant à la volonté des acteurs de préserver, gérer et valoriser ensemble le paysage du vignoble. Ces actions s'organisent autour de 5 axes de travail :

**Axe 1** - Partager la gestion du patrimoine paysager

**Axe 2** - Maintenir le vignoble

**Axe 3** - Accroître les plus-values paysagères

**Axe 4** - Faire reconnaître la place et le rôle de la viticulture

**Axe 5** - Préserver la ressource en eau et la biodiversité

19 actions ont ainsi été identifiées. Chaque action est décrite par une fiche présentant les objectifs visés, la mise en œuvre technique, le porteur de projet, les partenaires techniques et financiers, la localisation et le calendrier de réalisation permettant de hiérarchiser la mise en œuvre opérationnelle des actions.

## AXE 1 - PARTAGER LA GESTION DU PATRIMOINE PAYSAGER

---

La volonté de partager la gestion du patrimoine paysager du vignoble de la Côte Vermeille est l'un des premiers objectifs qui a amené le syndicat des AOC Banyuls et de l'AOC Collioure à initier la mise en place d'une Charte paysagère et environnementale sur son territoire.

Ce constat, validé par l'ensemble des partenaires du plan d'actions, est une priorité qui se décline à travers une série d'actions visant :

- la mise en place d'un mode de financement supporté par l'ensemble des usagers du paysage (action 1)
- la prise en compte de la gestion du paysage viticole dans les documents d'urbanisme (action 2)
- l'intégration paysagère des nouveaux aménagements et constructions (action 3)
- la mise en place d'un observatoire du paysage (action 4)



### ACTION 1 - METTRE EN PLACE UN FINANCEMENT PARTAGÉ DU PAYSAGE

#### Objectif

Fédérer les vignerons, habitants et touristes par une participation financière symbolique pour réaliser les actions de préservation et valorisation du paysage viticole de la Côte Vermeille.

#### Mise en œuvre technique

- Création d'un compte spécifique, géré par le syndicat des AOC Banyuls et de l'AOC Collioure et approvisionné annuellement par les communes et Offices de Tourisme
- Participation des communes à hauteur de 1€ par habitant, après validation en Conseil Municipal
- Participation des Offices de Tourisme de Banyuls, Cerbère, Collioure et Port-Vendres. L'étude de la faisabilité juridique est à poursuivre
- Communication attractive sur le principe de financement pour accroître les participations extérieures

#### Points clés de réussite

- Pré-accord de participation des communes : engagement par délibération du Conseil Municipal
- Encadrement juridique nécessaire via un retour d'information par les Directeurs Généraux des Services de chaque commune
- Sensibilisation et communication auprès des habitants via les bulletins municipaux
- Information au sein de chaque Office de Tourisme
- Communication grand public sur les actions réalisées dans la presse régionale et spécialisée (vin, tourisme, patrimoine...)

#### PORTEUR DE PROJET

Syndicat des AOC Banyuls et de l'AOC Collioure

#### PARTENAIRES

- Communes
- Offices de Tourisme

#### Localisation / site prioritaire

Ensemble des communes des AOC Banyuls et Collioure

#### Accompagnement financier

- 1€/ habitant / an
- Offices de Tourisme
- Autres : mécènes (ex. Fondation du Patrimoine)

#### Calendrier de réalisation

- A initier en 2012
- Action pluriannuelle, prévoir un bilan à 3 ans

#### Actions complémentaires

- Action 15 - Former les professionnels du tourisme et les autres ambassadeurs locaux
- Action 9 - Harmoniser et développer une signalétique de fréquentation du vignoble
- Action 10 - Réaliser une plaquette et un site internet en lien avec le paysage viticole
- Action 7 - Conserver le vignoble traditionnel dans des secteurs stratégiques

**ACTION 2 - INTÉGRER LA CHARTE AUX DOCUMENTS D'URBANISME**

**Objectifs**

- Mieux maîtriser le phénomène de friches spéculatives en périphéries des villages
- Faire reconnaître la délimitation parcellaire des AOC comme élément de préservation des terroirs viticoles

**Mise en œuvre technique**

- Engagement des communes par délibération du Conseil Municipal
- Identification d'une personne référente pour le suivi des travaux et des actions Charte
- Prise en compte de la délimitation parcellaire des AOC dans la révision du document d'urbanisme

**Points clés de réussite**

- Coût inexistant
- Implication d'une personne référente par commune indispensable

**PORTEUR DE PROJET**

Communes

**PARTENAIRES**

- Communauté de communes
- SCoT Sud Littoral
- Syndicat des AOC Banyuls et de l'AOC Collioure

**Localisation / site prioritaire**

*Ensemble des communes des AOC Banyuls et Collioure*

**Accompagnement financier**

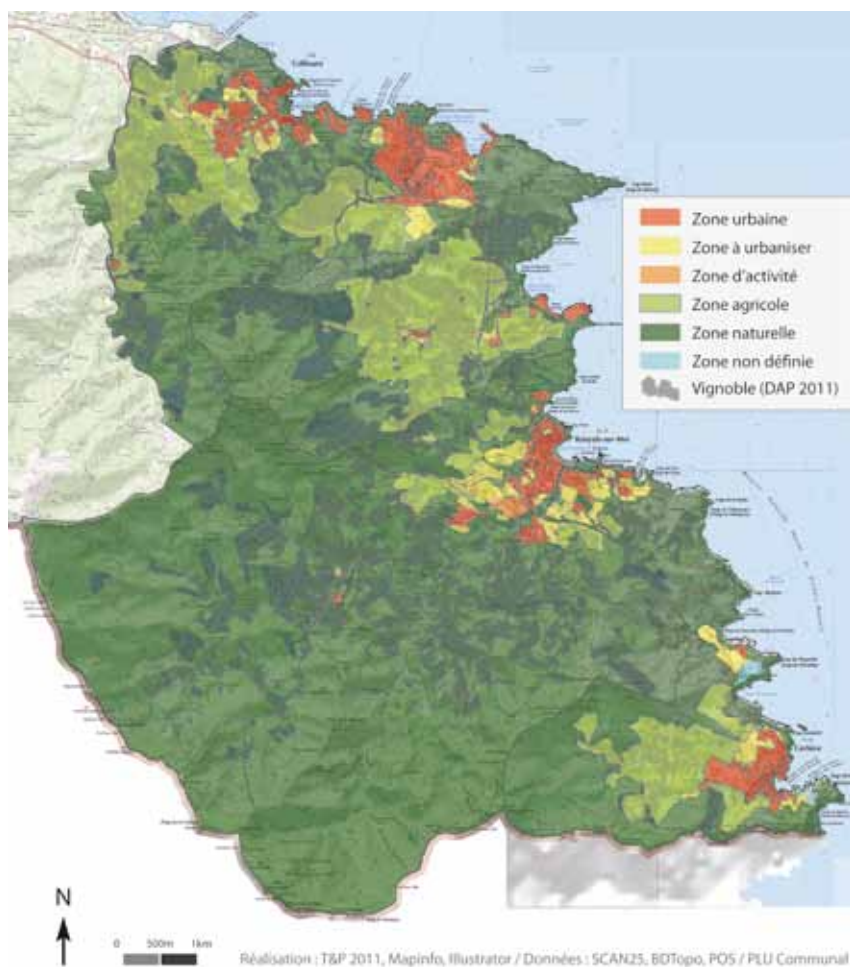
*Pas nécessaire*

**Calendrier de réalisation**

- A initier en 2012
- A finaliser avant les prochaines élections municipales de 2014

**Actions complémentaires**

- Action 5 - Réaliser un zonage des secteurs viticoles à préserver en priorité
- Action 13 - Développer des outils de gestion du vignoble



### ACTION 3 - ACCOMPAGNER L'INTÉGRATION PAYSAGÈRE DES NOUVEAUX AMÉNAGEMENTS ET CONSTRUCTIONS

#### Objectifs

- Préserver les éléments identitaires du paysage qui participent à la qualité du vignoble (murets, agulles, casots...)
- Intégrer et soigner l'implantation des nouvelles parcelles de vignes et des pistes d'accès
- Retrouver un savoir-faire d'implantation topographique dans les aménagements récents et à venir en l'adaptant aux techniques contemporaines, notamment pour la qualité des terrassements et des ouvrages de gestion de l'eau
- Poursuivre et renforcer la diffusion des recommandations définies dans le guide pratique des Sites Classés des vignobles de la Côte Vermeille

#### Mise en œuvre technique

- Solliciter et informer le paysagiste conseil du CAUE de tout projet d'aménagement dans le vignoble
- S'enrichir des expériences et actions menées dans d'autres vignobles de fortes pentes (Côtes du Rhône septentrionales, Lavaux en Suisse...)
- Développer et renforcer le partenariat avec le GDA, la Chambre d'Agriculture et le service agriculture du Conseil Général, ainsi que la Fédération Française du Paysage (FFP)
- Mettre en place un groupe de travail spécifique à cette thématique
- Préciser les modalités d'aménagement architectural et paysager pour la création de nouvelles parcelles par une fiche complémentaire au guide pratique

#### Points clés de réussite

- Actualiser les statuts de l'ASA existante sur le territoire des AOC pour bénéficier d'un accompagnement financier pour les travaux
- Information, suivi et échange régulier avec le paysagiste conseil du CAUE par regroupement de l'ensemble des projets pour organiser des journées de permanence (environ 4/an)
- Engagement des communes par délibération du Conseil Municipal avec identification d'une personne référente pour le suivi de l'action
- Identifier le vignoble de la Côte Vermeille comme site d'expérimentation prioritaire pour l'amélioration des pistes DFCI dans la Charte de paysage du Pays Pyrénées Méditerranée

#### PORTEUR DE PROJET

.....  
Communauté de communes

#### PARTENAIRES

- CAUE
- Communes
- Syndicat des AOC Banyuls et de l'AOC Collioure
- Groupement de Développement Agricole
- Chambre d'Agriculture
- Conseil Général
- CERVIM
- DREAL Languedoc-Roussillon

#### Localisation / site prioritaire

- *Toutes parcelles et/ou éléments bâtis du vignoble faisant objet d'un projet d'aménagement*
- *Parcelles dites « coupe-feu » (cf. page 16 du diagnostic paysager)*  
*Toutes parcelles en Site Classé*
- *Réseau de pistes DFCI*
- *Quartier et/ou opérations d'extensions urbaines au contact du vignoble*

#### Accompagnement financier

*Les (ré)aménagements de parcelles peuvent bénéficier d'un accompagnement à hauteur de 60% si le portage se fait par une ASA de travaux.*

#### Calendrier de réalisation

- *A initier en 2012*
- *Action pluriannuelle, prévoir un bilan à 3 ans*

#### Actions complémentaires

- *Action 7 - Conserver le vignoble traditionnel dans des secteurs stratégiques*
- *Action 8 - Entretenir les architectures du vignoble*
- *Action 18 - Soutenir les évolutions viticoles autour du captage prioritaire du Val Auger*

### ACTION 4 - METTRE EN PLACE UN OBSERVATOIRE PHOTOGRAPHIQUE DU PAYSAGE

#### Objectifs

- Identifier les paysages viticoles représentatifs du vignoble de la Côte Vermeille
- Analyser leurs caractéristiques, les dynamiques ainsi que les pressions qui les modifient
- Suivre, comprendre et accompagner les transformations du paysage

#### Mise en œuvre technique

- Constituer un comité de pilotage, véritable groupe de travail indispensable à
  - la formulation des lieux et problématiques à photographier
  - la constitution d'un fond photographique existant qui constitue les sources documentaires
  - choix du photographe et à la commande qui lui est confiée
- Choisir un photographe
- Définir un itinéraire photographique et les points de vue qui le composent
- Assurer l'archivage des tirages photos, le carnet de route, la grille d'analyse...

#### Points clés de réussite

- Les observatoires photographiques du paysage existent au niveau national. Ils bénéficient d'un cadre méthodologique précis détaillé dans l'ouvrage Itinéraires photographiques – Méthode de l'Observatoire photographique du paysage, Ministère de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement durable et de l'Aménagement du territoire, 2008.



#### PORTEUR DE PROJET

Communauté de communes

#### PARTENAIRES

- DREAL Languedoc-Roussillon
- Communes
- Syndicat des AOC Banyuls et de l'AOC Collioure
- Conseil Général
- CAUE

#### Localisation / site prioritaire

*Ensemble des communes des AOC Banyuls et Collioure*

#### Accompagnement financier

*DREAL Languedoc-Roussillon*

#### Calendrier de réalisation

- A initier en 2013
- Action à reconduire selon un nombre d'années défini comme pertinent par le maître d'ouvrage

#### Actions complémentaires

- Action 3 – Accompagner l'intégration paysagère des nouveaux aménagements et constructions
- Action 6 – Réhabiliter les friches et limiter leur développement
- Action 13 – Développer des outils de gestion du vignoble



## AXE 2 - MAINTENIR LE VIGNOBLE

Le diagnostic a mis en évidence une altération du paysage viticole de la Côte Vermeille. Les terrasses de vignes et l'ensemble des éléments identitaires qui les accompagnent sont aujourd'hui menacés par plusieurs dynamiques :

- les friches consécutives de la déprise et du manque de renouvellement des exploitations dus à des coûts de production élevés, une rentabilité économique difficile...
- une pression urbaine lisible par un usage résidentiel du vignoble : casots transformés en lieu de loisir, vignes grillagées ou cernées par des nouvelles habitations...
- une modification des architectures traditionnelles du vignoble pour faciliter le travail vigneron

Ces dynamiques engendrent une simplification du paysage avec une disparition de la mosaïque du parcellaire qui fait la principale qualité du vignoble.

Pourtant, la plus-value offerte par les expressions paysagères du vignoble semble aujourd'hui profiter à l'ensemble des acteurs et résidents de la Côte Vermeille alors que leur entretien est uniquement le fruit du savoir-faire des vignerons, aujourd'hui difficilement valorisé.

Si ces tendances perdurent et s'accroissent, l'ensemble des activités économiques de la Côte Vermeille perdrait de son attractivité.

L'axe 2 du plan d'actions vise le maintien du vignoble par :

- la réalisation d'un zonage des secteurs viticoles à préserver en priorité (action 5)
- la réhabilitation des friches et la limitation de leur développement (action 6)
- la conservation du vignoble traditionnel dans des secteurs stratégiques (action 7)
- l'entretien des architectures du vignoble (action 8)



### ACTION 5 - RÉALISER UN ZONAGE DES SECTEURS VITICOLES À PRÉSERVER EN PRIORITÉ

#### Objectifs

- Informer les élus du territoire des AOC de la valeur paysagère et environnementale des aires d'appellations (porté à connaissance)
- Favoriser l'intégration de la délimitation AOC dans les documents d'urbanisme
- Préserver les îlots viticoles à forts potentiels paysagers dans les secteurs fréquentés (îlots vitrines)

#### Mise en œuvre technique

- Identifier les terroirs à fort potentiel agronomique, paysager et environnemental
- Définir sur cette base un parti-pris de gestion du vignoble : secteurs à préserver, à valoriser...
- Cartographier le projet validé par le Conseil d'Administration du syndicat AOC
- Diffuser le document aux communes de l'AOC, à la communauté de communes et au SCoT

#### Points clés de réussite

- Coût inexistant



#### PORTEUR DE PROJET

Syndicat des AOC Banyuls et de l'AOC Collioure

#### PARTENAIRES

- Communes
- Communauté de communes
- SCoT Littoral Sud
- Agence d'Urbanisme Catalane

#### Localisation / site prioritaire

- Ensemble du vignoble des AOC Banyuls et Collioure
- Unité paysagère viticole de la bande littorale

#### Accompagnement financier

*Pas nécessaire, action qui repose sur un principe d'échanges réguliers entre les partenaires Charte*

#### Calendrier de réalisation

*A initier en 2013*

#### Actions complémentaires

- Action 2 - Intégrer la Charte aux documents d'urbanisme
- Action 13 - Développer des outils de connaissance du vignoble

### ACTION 6 - RÉHABILITER LES FRICHES ET LIMITER LEUR DÉVELOPPEMENT

#### Objectifs

- Limiter la fermeture du milieu, facteur aggravant du risque incendie et de détérioration de la qualité du paysage viticole
- Maintenir la vocation viticole des parcelles

#### Mise en œuvre technique

Dans le cadre de l'Opération Concertée d'Aménagement et de Gestion de l'Espace Rural (OCAGER) :

- Réalisation d'un état des lieux de la situation actuelle de l'enfrichement comprenant :
  - un recensement géolocalisé de l'état cultural des parcelles (vignes, friches, taillis, bois...)
  - une analyse économique et foncière des points de blocage
- Animation / concertation territoriale pour engager des actions de mise en valeur agricole
- Mise en œuvre de travaux d'aménagement foncier ou de restructuration de parcelles

#### Points clés de réussite

- Identifier un groupe de vignerons et élus référents pour suivre la démarche



#### PORTEUR DE PROJET

- Communauté de communes
- Chambre d'Agriculture

#### PARTENAIRES

- Conseil Régional
- Syndicat des AOC Banyuls et de l'AOC Collioure
- Groupement de Développement Agricole

#### Localisation / site prioritaire

- Ensemble du vignoble des AOC Banyuls et Collioure
- Unité paysagère viticole de la bande littorale

#### Accompagnement financier

Financement FEADER sur 3 ans avec des aides entre 20 et 50% pour les travaux d'aménagement et l'animation foncière

#### Calendrier de réalisation

- Initié en 2011
- Réalisée sur 3 ans

#### Actions complémentaires

- Action 5 - Réaliser un zonage des secteurs viticoles à préserver en priorité
- Action 7 - Conserver le vignoble traditionnel dans des secteurs stratégiques
- Action 13 - Développer des outils de connaissance du vignoble

### ACTION 7 - CONSERVER LE VIGNOBLE TRADITIONNEL DANS DES SECTEURS STRATÉGIQUES

#### Objectifs

- Conserver l'identité du vignoble de la Côte Vermeille, facteur d'attractivité touristique et de promotion des vins
- Accroître les liens produit / paysage
- Exploiter la valeur ajoutée du paysage viticole

#### Mise en œuvre technique

- Mettre en place une rémunération différenciée des productions
- Valoriser la production issue des parcelles traditionnelles par la mise en place de « cuvées paysagères »
- Communiquer sur le lieu de production par ajout de collerettes sur les bouteilles
- A lier au futur cahier des charges de l'AOC Banyuls Grand Cru

#### Points clés de réussite

- Développer la communication sur les cuvées paysagères auprès des Offices de Tourisme, cafés, hôtels, restaurants



#### PORTEUR DE PROJET

Caves coopératives et caves particulières

#### PARTENAIRES

- Offices de Tourisme
- Syndicat des AOC Banyuls et de l'AOC Collioure
- Comité Départemental de Tourisme

#### Localisation / site prioritaire

- Parcelles viticoles dites « traditionnelles » (cf. page 15 du diagnostic paysager)
- Unités paysagères viticoles de la bande littorale et des coteaux des vallées et vallons drainés

#### Accompagnement financier

- X€ par bouteille sollicité auprès des consommateurs et reversé à l'ODG pour le financement de l'action 1
- Les (ré)aménagements de parcelles peuvent bénéficier d'un accompagnement financier à hauteur de 60% si le portage se fait par une ASA de travaux

#### Calendrier de réalisation

- A initier en 2013
- Action pluriannuelle, prévoir un bilan à 3 ans

#### Actions complémentaires

- Action 14 - Intégrer des réseaux de promotion et de valorisation du paysage
- Action 15 - Former les professionnels du tourisme et les autres ambassadeurs locaux
- Action 10 - Réaliser une plaquette et un site internet en lien avec le paysage
- Action 11 - Proposer un kit de dégustation et de découverte du paysage viticole
- Action 19 - Communiquer et sensibiliser sur la faune et la flore liées au vignoble

### ACTION 8 - ENTREtenir LES ARCHITECTURES DU VIGNOBLE

#### Objectifs

- Préserver et valoriser le caractère unique du paysage viticole de la Côte Vermeille
- Réhabiliter les ouvrages traditionnels et éléments du patrimoine local
- Maintenir et moderniser l'outil de travail des vignerons
- Faciliter le travail du sol et de la vigne

#### Mise en œuvre technique

- Se référer aux fiches du guide pratique des Sites Classés des vignobles de la Côte Vermeille
- Poursuivre et renforcer la diffusion des recommandations définies dans le guide par sa mise en ligne sur internet
- Solliciter le paysagiste conseil du CAUE pour cibler les travaux à réaliser
- Participer au groupe de travail sur la gestion du patrimoine paysager du vignoble (cf. action 3)
- Au niveau collectif (cave coopérative notamment), solliciter les associations de bénévoles et/ou chantier d'insertion pour l'entretien et le remontage des murets
- A plus long terme, essayer de solliciter les touristes pour une demi-journée de travaux de valorisation contre un repas-dégustation

#### Points clés de réussite

- Regrouper les demandes au niveau de l'ODG pour optimiser le conseil du CAUE
- Sensibiliser les notaires et les agences immobilières sur les contraintes des opérations d'aménagement et/ou d'embellissement en Site Classé



#### PORTEUR DE PROJET

Caves coopératives et caves particulières

#### PARTENAIRES

- CAUE
- Groupement de Développement Agricole
- DREAL Languedoc-Roussillon

#### Localisation / site prioritaire

Unités paysagères viticoles de la bande littorale et des coteaux des vallées et vallons drainés

#### Accompagnement financier

- Les (ré)aménagements de parcelles peuvent bénéficier d'un accompagnement financier à hauteur de 70% si le portage se fait par une ASA de travaux
- MAET

#### Calendrier de réalisation

- A initier en 2013
- Action pluriannuelle, prévoir un bilan à 3 ans

#### Actions complémentaires

- Action 3 - Accompagner l'intégration paysagère des nouveaux aménagements et constructions
- Action 5 - Réaliser un zonage des secteurs viticoles à préserver en priorité
- Action 7 - Conserver le vignoble traditionnel dans des secteurs stratégiques

### AXE 3 - ACCROÎTRE LES PLUS-VALUES PAYSAGÈRES

Comme de nombreux ouvrages spécialisés, le diagnostic a mis en évidence l'exceptionnalité du paysage viticole de la Côte Vermeille, encore peu connue et diffusée auprès d'un large public. L'attractivité du vignoble et la promotion des vins doit s'appuyer sur les éléments qui font la spécificité et l'originalité du paysage du vignoble :

- des points de vue panoramique qui englobent terre et mer
- des pentes abruptes sculptées par des terrasses
- une mosaïque de parcelles basée sur un micro-parcellaire qui évoque l'échelle des jardins
- un petit patrimoine composé d'une multitude de murs, murets, agulles, peus de gall et casots en schiste
- une filière majoritairement tournée vers la coopération qui regroupe un nombre important de producteurs, le plus souvent pluri-actifs
- un travail nécessairement manuel
- un cépage dominant : le grenache noir, à l'origine du vin doux naturel
- ...

L'axe de travail 3 vise ainsi à mieux exploiter ces atouts paysagers pour développer l'attractivité touristique du vignoble de la Côte Vermeille. Il impulse une nouvelle forme de communication basée sur la singularité du paysage viticole par :

- une harmonisation et un développement de la fréquentation dans le vignoble (action 9)
- la réalisation d'une plaquette et d'un site internet en lien avec le paysage (action 10)
- la création d'un kit de dégustation et de découverte du paysage viticole (action 11)
- la création d'un centre de formation Vins Doux Naturels au Mas Reig (action 12)



### ACTION 9 - HARMONISER ET DÉVELOPPER LA FRÉQUENTATION DANS LE VIGNOBLE

#### Objectifs

- Mettre en fréquentation le vignoble
- Faire découvrir l'exception paysagère et le rôle des vigneron
- Sensibiliser le grand public aux particularités du terroir qui en font son caractère unique

#### Mise en œuvre technique

- Recenser les sentiers et GR existants en analysant les points de vue offerts sur le vignoble depuis ces parcours (vignoble observé caractéristique ? valorisé ?...)
- Réaliser une analyse critique sur la place de la viticulture depuis les sites phares
- Planifier la réalisation de petits ouvrages d'art à mettre en place sur des points stratégiques pour la viticulture et l'observation des paysages du vignoble
- Relier les parcours depuis les secteurs fréquentés au cœur des villages
- Enlever les panneaux obsolètes ou détériorés
- Orienter vers les caves et points de vente
- Privilégier les matériaux naturels (bois, pierre...) pour améliorer l'intégration paysagère des éléments de signalisation
- Décliner la charte graphique de l'ODG sur tous les supports
- Envisager la mise en place de « flash code » pour renvoyer aux lieux de vente

#### Points clés de réussite

- S'assurer du partenariat financier de la communauté de communes afin de pouvoir déposer un dossier de demande de subventions auprès du Pays Pyrénées Méditerranée
- Solliciter les communes pour s'assurer de l'entretien des routes et chemins communaux empruntés

#### PORTEUR DE PROJET

Syndicat des AOC Banyuls et de l'AOC Collioure

#### PARTENAIRES

- Communauté de communes
- Offices de Tourisme
- Comité Départemental et Comité Régional de Tourisme

#### Localisation / site prioritaire

Ensemble des communes des AOC Banyuls et Collioure et au-delà

#### Accompagnement financier

- Financement du Pays Pyrénées Méditerranée via le Conseil Régional, le Conseil Général ou la Communauté de communes à hauteur de 36 % et l'Europe (LEADER) 44 %
- Autofinancement obligatoire de 20%

#### Calendrier de réalisation

A initier en 2013

#### Actions complémentaires

- Action 14 - Intégrer des réseaux de promotion et de valorisation du paysage
- Action 19 - Communiquer et sensibiliser sur la faune et la flore liées au vignoble

## ACTION 10 - CRÉER UNE PLAQUETTE ET UN SITE INTERNET EN LIEN AVEC LE PAYSAGE VITICOLE

### Objectifs

- Créer et développer des outils communs de promotion du vignoble et du paysage
- Communiquer sur l'exception paysagère du vignoble, les savoir-faire vigneron et les vins
- Promouvoir auprès du grand public, des professionnels et des opérateurs vins le caractère remarquable du terroir viticole de la Côte Vermeille
- Communiquer à travers une seule signature graphique spécifique aux AOC

### Mise en œuvre technique

- Définir une charte graphique liant le paysage au vin
- Mettre en avant la particularité du paysage des AOC, rôle de l'homme...
- Utiliser les témoignages et écrits des auteurs et personnalités reconnues

### Points clés de réussite

- Diffuser les plaquettes dans l'ensemble des lieux d'accueil des crus
- Mettre en lien le site internet sur les sites des partenaires

#### PORTEUR DE PROJET

Syndicat des AOC Banyuls et de l'AOC Collioure

#### PARTENAIRES

- Offices de Tourisme
- Caves coopératives et caves particulières

#### Localisation / site prioritaire

*Ensemble des communes des AOC Banyuls et Collioure et au-delà*

#### Accompagnement financier

*Financement du Pays Pyrénées Méditerranée via le Conseil Régional et Conseil Général à hauteur de 36 % et l'Europe (LEADER) 44 %*

#### Calendrier de réalisation

- Action programmée de janvier à avril 2012
- Prévoir un bilan en fin d'année (diffusion des plaquettes, nombre de visites du site, retour clients...)

#### Actions complémentaires

- Action 11 - Proposer un kit de dégustation et de découverte du paysage viticole
- Action 15 - Former les professionnels du tourisme et les autres ambassadeurs locaux



## ACTION 11 - RÉALISER UN KIT DE DÉGUSTATION DANS LE VIGNOBLE

### Objectifs

- Utiliser le vignoble comme cadre de dégustation
- Mêler découverte du paysage et dégustation du vin
- Renforcer les liens beau / bon

### Mise en œuvre technique

- Créer des pochettes à l'effigie des AOC avec verres, tire-bouchons et bouteille permettant d'emporter le vin dans le vignoble
- Identifier et aménager des lieux remarquables de dégustation dans le vignoble
- Proposer le kit à la vente dans les Offices de Tourisimes, les Cafés Hôtels, Restaurants et les communes

### Points clés de réussite

- Proposer un accompagnement vigneron lors de journées événementielles



### PORTEUR DE PROJET

Syndicat des AOC Banyuls et de l'AOC Collioure

### PARTENAIRES

- Offices de Tourisme
- Caves coopératives et caves particulières

### Localisation / site prioritaire

Ensemble des communes des AOC Banyuls et Collioure.

### Accompagnement financier

- Financement du Pays Pyrénées Méditerranée via les collectivités à hauteur de 36 % et l'Europe (LEADER) 44 %
- Autofinancement obligatoire de 20%

### Calendrier de réalisation

A initier en 2013.

### Actions complémentaires

- Action 9 - Harmoniser et développer une signalétique de fréquentation du vignoble
- Action 15 - Former les professionnels du tourisme et les autres ambassadeurs locaux
- Action 14 – Intégrer des réseaux de promotion et de valorisation du paysage

## ACTION 12 - CRÉER UN CENTRE DE FORMATION VINS DOUX NATURELS (VDN) AU MAS REIG

### Objectifs

- Valoriser les VDN dans leur ensemble
- Communiquer sur les particularités des VDN
- Promouvoir les pratiques de consommation des VDN

### Mise en œuvre technique

- Envisager dans un premier temps des stages de dégustation et pratiques de consommation grand public, associations mets et VDN, cours de cuisine
- Évaluer en parallèle les partenariats possibles avec les autres appellations de VDN
- Proposer des formations spécifiques sur les VDN (vinification, dégustation, pratique de consommation...)
- Définir des modules de formation initiale et de formation continue sur site à destination des structures de l'enseignement agricole (lycée, grandes écoles...)

### Points clés de réussite

- Formaliser des partenariats avec des structures d'enseignement et de recherche
- Se rapprocher de l'Université du Vin de Suze-la-Rousse dans la Drôme

#### PORTEUR DE PROJET

Syndicat des AOC Banyuls et de l'AOC Collioure

#### PARTENAIRES

EPLA Perpignan-Roussillon

#### Localisation / site prioritaire

Siège du syndicat des AOC Banyuls et de l'AOC Collioure.

#### Accompagnement financier

Non renseigné

#### Calendrier de réalisation

2015 sur la base d'un premier bilan Charte et de la motivation des partenaires.

#### Actions complémentaires

Action 15 – Former les professionnels du tourisme et les autres ambassadeurs locaux

## AXE 4 - FAIRE RECONNAÎTRE LA PLACE ET LE RÔLE DE LA VITICULTURE

La promotion des vins par le paysage est un outil bien compris des professionnels des crus Banyuls et Collioure. Le consommateur est souvent invité à découvrir le paysage lors de la dégustation des vins. L'exceptionnalité paysagère du vignoble est donc exploitée mais elle reste cloisonnée aux professionnels de la filière. En effet, les partenariats avec les professionnels du tourisme sont encore discrets.

Au final, l'axe de travail 4 vise à mieux faire connaître la place et le rôle de la viticulture dans la construction du paysage. Cet axe est un des piliers de la future Charte avec une série d'actions pour:

- développer des outils de gestion du vignoble (action 13)
- intégrer des réseaux de promotion et de valorisation du paysage (action 14)
- former les professionnels du tourisme et les autres ambassadeurs locaux (action 15)
- coordonner et animer la Charte paysagère et environnementale (action 16)



**ACTION 13 - DÉVELOPPER DES OUTILS DE GESTION DU VIGNOBLE**

**Objectif**

Connaître et gérer le parcellaire viticole des appellations

**Mise en œuvre technique**

- Intégrer annuellement les Déclarations d'Affectation Parcellaire (DAP) dans un outil de cartographie SIG
- Utiliser un outil SIG gratuit
- Enrichir la base de données des informations annexes (ex. recensement friches étude OCAGER)

**Points clés de réussite**

- 1 à 2 journées de formation indispensable
- Coût d'exploitation du logiciel inexistant
- Mise à disposition des données cartographiques sous convention

**PORTEUR DE PROJET**

Syndicat des AOC Banyuls et de l'AOC Collioure

**PARTENAIRES**

- INAO
- Chambre d'Agriculture
- Communes
- Communauté de communes

**Localisation / site prioritaire**

Ensemble des communes des AOC Banyuls et Collioure

**Accompagnement financier**

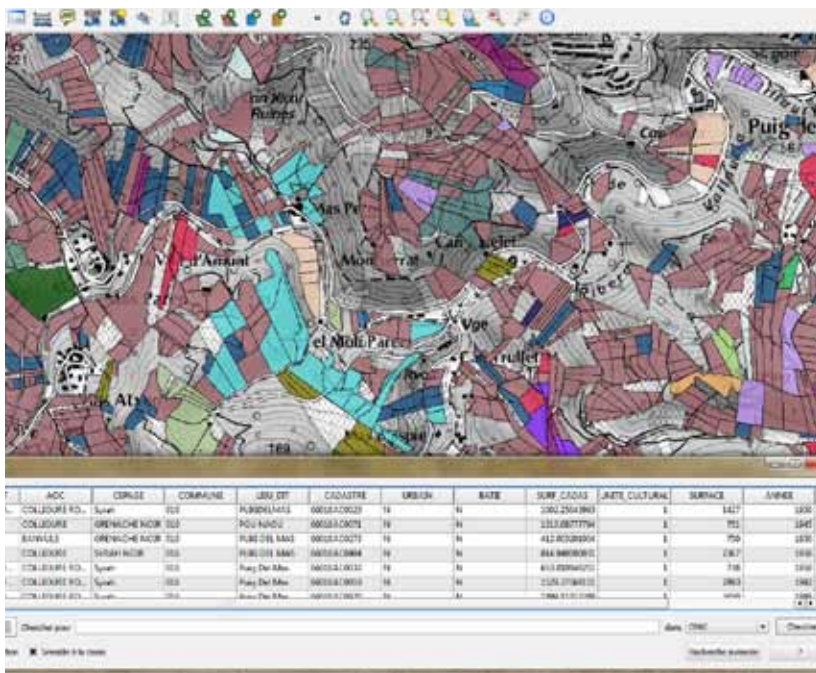
Possibilité d'utiliser des aides à la formation continue

**Calendrier de réalisation**

- A finaliser en 2012
- Renouvellement annuel

**Actions complémentaires**

Action 5 - Réaliser un zonage des secteurs viticoles à préserver en priorité



### ACTION 14 - INTÉGRER DES RÉSEAUX DE PROMOTION ET DE VALORISATION DU PAYSAGE

#### Objectifs

- Promouvoir les actions innovantes menées en faveur des paysages viticoles
- Développer l'échange d'expériences avec d'autres vignobles menant des démarches similaires
- Accroître la fréquentation et la consommation touristique en lien avec la vigne et le vin
- Bénéficier d'une bannière commune de promotion de l'offre

#### Mise en œuvre technique

Déposer des dossiers de candidatures en respectant les critères de labellisation, à savoir par exemple pour :

- l'adhésion au label « Vignobles et Découvertes » :
  - établir une convention associant au moins un acteur touristique et un acteur viticole
  - associer une ou plusieurs Offices de Tourisme \*\*
  - s'assurer d'un partenariat avec une structure réceptive (CDT, agence réceptive...)
  - identifier une offre significative de caves reconnues par des démarches qualité d'accueil (environ 15), d'hébergements (environ 100 lits touristiques), de restaurants, de patrimoine culturel et / ou naturel
  - organiser l'animation du réseau de partenaires (promotion, communication...)
- l'adhésion au réseau international des paysages viticoles de la Charte de Fontevraud :
  - présenter la motivation de la région candidate
  - réaliser un diagnostic paysager tel que réalisé en phase 1 de ce plan d'actions (cf. annexe)
  - définir un programme d'actions localisées des partenaires signataires
  - désigner une structure chargée de l'animation, de la coordination et de la mise en place du plan d'actions et du bilan annuel

#### Points clés de réussite

- S'assurer du portage financier des structures d'animation des réseaux

#### PORTEUR DE PROJET

Syndicat des AOC Banyuls et de l'AOC Collioure

#### PARTENAIRES

Ensemble des signataires et partenaires de la Charte paysagère et environnementale du vignoble de la Côte Vermeille

#### Localisation / site prioritaire

Ensemble des communes des AOC Banyuls et Collioure

#### Accompagnement financier

- DREAL Languedoc-Roussillon / Europe (FEDER)
- Pays Pyrénées Méditerranée (Programme LEADER)

#### Calendrier de réalisation

- A initier en 2011
- Candidature au réseau Fontevraud à déposer en 2012

#### Actions complémentaires

- Action 15 - Former les professionnels du tourisme et les autres ambassadeurs locaux
- Action 16 - Coordonner et animer la Charte paysagère et environnementale



**ACTION 15 - FORMER LES PROFESSIONNELS DU TOURISME ET LES AUTRES AMBASSADEURS LOCAUX**

**Objectifs**

- Sensibiliser les opérateurs touristiques locaux aux spécificités de la viticulture des crus
- Renforcer les synergies activités vitivinicoles / tourisme
- Positionner et référencer le Mas Reig, les caves et les domaines viticoles comme des opérateurs touristiques

**Mise en œuvre technique**

- Organiser des séances de formation/dégustation au Mas Reig
- 2 heures hebdomadaire avec échange convivial animé par un vigneron
- Proposer un thème par séances : site et paysage / pratiques culturelles et vignoble / vins et AOC / accords mets et vins

**Points clés de réussite**

- Coût inexistant

**PORTEUR DE PROJET**

Syndicat des AOC Banyuls et de l'AOC Collioure

**PARTENAIRES**

- Caves coopératives et caves particulières
- Offices de Tourisme
- Cafés, Hôtels, Restaurants

**Localisation / site prioritaire**

Mas Reig

**Accompagnement financier**

Participation des vignerons de la commission tourisme / promotion des AOC

**Calendrier de réalisation**

- A initier en 2012
- Renouvellement annuel

**Actions complémentaires**

Action 14 - Intégrer des réseaux de promotion et de valorisation du paysage



### ACTION 16 - COORDONNER ET ANIMER LA CHARTE PAYSAGÈRE ET ENVIRONNEMENTALE

#### Objectifs

- Mettre en œuvre et coordonner la réalisation des actions définies dans la Charte
- Animer les différents groupes de décision et de validation des actions
- Informer, sensibiliser et communiquer sur la démarche

#### Mise en œuvre technique

Créer un poste animateur Charte ayant pour fonction de :

- Convoquer, préparer les supports de présentation et animer les différents temps d'échanges : comité de pilotage, comité technique, groupe de travail thématique...
- Rédiger et diffuser les comptes-rendus de réunions
- Solliciter les écoles, organismes de formation et autres structures de développement local pour mettre en réseau la Charte
- Rédiger et diffuser un courriel d'information bimestriel aux partenaires financiers de l'animation Charte
- Rédiger et diffuser une lettre d'information à l'ensemble des signataires et partenaires de la Charte
- Rédiger des articles de presse (locale, spécialisée...)
- Présenter la démarche et les actions réalisées lors de colloques ou journées d'information locales ou nationales
- Coordonner l'itinéraire technique de mise en œuvre de chaque action
- Mettre en relation les porteurs de projets locaux avec les partenaires techniques ou financiers
- Rechercher des financements pour la réalisation des actions et leur communication
- Proposer de nouvelles actions au comité de pilotage
- Initier de nouveaux partenariats

#### Points clés de réussite

- Portage par une collectivité réunissant l'ensemble des partenaires de la Charte

#### PORTEUR DE PROJET

Communauté de communes

#### PARTENAIRES

Ensemble des signataires de la Charte

#### Localisation / site prioritaire

Ensemble des communes des AOC Banyuls et Collioure

#### Accompagnement financier

- DREAL Languedoc-Roussillon
- Financement européen FEDER
- Agence de l'Eau
- Conseil Général
- Conseil Régional

#### Calendrier de réalisation

- 2012 – 2013
- Renouvellement annuel

#### Actions complémentaires

Ensemble des 19 actions identifiées avec en priorité :

- Action 1 – Mettre en place un financement partagé du paysage
- Action 10 - Réaliser une plaquette et un site internet en lien avec le paysage
- Action 15 - Former les professionnels du tourisme et les autres ambassadeurs locaux
- Action 2 - Intégrer la Charte aux documents d'urbanisme
- Action 13 - Développer des outils de gestion du vignoble
- Action 9 - Harmoniser et développer une signalétique de fréquentation du vignoble

## AXE 5 - PRÉSERVER LA RESSOURCE EN EAU ET LA BIODIVERSITÉ

Le diagnostic a fait apparaître plusieurs enjeux spécifiques à la ressource en eau et la biodiversité en particulier sur :

- la réduction des pollutions diffuses autour du captage prioritaire du Val Auger
- la poursuite des actions pour réduire l'utilisation des désherbants chimiques
- la préservation des écosystèmes présents par un accroissement de pratiques culturales cohérentes avec la ressource naturelle
- l'entretien des structures végétales

Au final, l'axe de travail 5 traite du volet environnemental de la charte paysagère.

Il vise notamment à :

- encourager la mise en œuvre d'alternatives aux désherbants chimiques (action 17)
- soutenir les évolutions viticoles autour du captage prioritaire du Val Auger (action 18)
- communiquer et sensibiliser sur la faune et la flore liées au vignoble (action 19)





## ACTION 17 - ENCOURAGER LA MISE EN ŒUVRE D'ALTERNATIVES AUX DÉSHÉRBANTS CHIMIQUES

### Objectifs

- Promouvoir des pratiques culturales respectueuses de l'environnement
- Anticiper l'objectif du Grenelle de l'Environnement de réduire de 50 % l'utilisation des intrants chimiques d'ici 2018
- Préserver la qualité de la ressource en eau et plus particulièrement celle utilisée pour la production d'eau potable

### Mise en œuvre technique

- Poursuivre les actions déjà réalisées et bénéficier des retours d'expérience des travaux réalisés sur les parcelles expérimentales
- Identifier les vigneron et/ou propriétaires volontaires pour restructurer et réaménager leur parcelle
- En contrepartie, à minima : limitation et/ou arrêt de l'utilisation des désherbants chimiques

### Points clés de réussite

- Maintenir une bonne rentabilité économique, principal frein au développement des méthodes alternatives au désherbage chimique



#### PORTEUR DE PROJET

Groupement de Développement Agricole

#### PARTENAIRES

- Syndicat des AOC Banyuls et de l'AOC Collioure
- Caves coopératives et caves particulières
- Chambre d'Agriculture
- Conseil Général
- DREAL Languedoc-Roussillon
- Agence de l'Eau
- DDTM
- CAUE

#### Localisation / site prioritaire

- Parcelles viticoles du bassin versant de la Baillaury

#### Accompagnement financier

- DREAL Languedoc-Roussillon
- Agence de l'Eau (montant à préciser)

#### Calendrier de réalisation

- Immédiat
- Bilan nécessaire à deux ans, avec une évaluation à l'hectare

#### Actions complémentaires

- Action 18 - Soutenir les évolutions viticoles autour du captage prioritaire du Val Auger
- Action 3 - Accompagner l'intégration paysagère des nouveaux aménagements et constructions

**ACTION 18 - SOUTENIR LES ÉVOLUTIONS VITICOLES AUTOUR DU CAPTAGE PRIORITAIRE DU VAL AUGER**

**Objectifs**

- Mettre en place une démarche partagée entre les acteurs du territoire et la protection du captage
- Renforcer les actions de la Charte paysagère et environnementale des crus Banyuls et Collioure par une démarche réglementaire ciblée sur un périmètre

**Mise en œuvre technique**

- Associer le syndicat des AOC Banyuls et de l'AOC Collioure aux travaux de définition de la Zone Soumise à la Contrainte Environnementale (ZSCE)
- Proposer des mesures pour limiter l'impact des pesticides sur la qualité de l'eau
- Diffuser régulièrement un mailing d'information auprès de l'ensemble des vignerons adhérents au syndicat

**Points clés de réussite**

- Acceptabilité des mesures / acteurs du territoire
- Implication indispensable des vignerons



**PORTEUR DE PROJET**

Syndicat Mixte de Production d'Eau Potable du Tech Aval

**PARTENAIRES**

- Syndicat des AOC Banyuls et de l'AOC Collioure
- Caves coopératives et caves particulières
- Agence de l'Eau
- DREAL Languedoc-Roussillon
- DDTM
- Communes

**Localisation / site prioritaire**

*Vignoble du Val Auger*

**Accompagnement financier**

*Agence de l'eau (études + mesures)*

**Calendrier de réalisation**

*2012-2013*

**Actions complémentaires**

*Action 17 - Encourager la mise en œuvre d'alternatives aux désherbants chimiques*

**ACTION 19 - COMMUNIQUER ET SENSIBILISER SUR LA FAUNE ET LA FLORE LIÉES AU VIGNOBLE**

**Objectifs**

- Promouvoir la biodiversité spécifique liée au vignoble
- Utiliser les zones d'inventaire et de protection de la faune et de la flore présentes sur le vignoble pour communiquer sur le rôle positif des pratiques culturales
- Permettre au public et aux scolaires de découvrir la biodiversité présente dans le vignoble

**Mise en œuvre technique**

- S'appuyer sur les données et actions déjà menées afin de promouvoir la biodiversité du vignoble
- Développer une exposition spécifique à la biodiversité du vignoble
- Engager un travail en partenariat avec le syndicat des AOC Banyuls et de l'AOC Collioure

**Points clés de réussite**

- Communication positive sur les pratiques culturales viticoles

**PORTEUR DE PROJET**

Conservatoire des Espaces Naturels du Languedoc-Roussillon

**PARTENAIRES**

- Syndicat des AOC Banyuls et de l'AOC Collioure
- Caves coopératives et caves particulières

**Localisation / site prioritaire**

Site Natura 2000 Massif des Albères (communes de Cerbère et Banyuls)

**Accompagnement financier**

Non renseigné

**Calendrier de réalisation**

A initier en 2013

**Actions complémentaires**

- Action 14 - Intégrer des réseaux de promotion et de valorisation du paysage
- Action 15 - Former les professionnels du tourisme et les autres ambassadeurs locaux
- Action 10 - Réaliser une plaquette et un site internet en lien avec le paysage



© Réserve naturelle de la Forêt de la Massane

## LISTE DES ABRÉVIATIONS

---

**AOC** : Appellation d'Origine Contrôlée

**ASA** : Association Syndicale Autorisée

**CERVIM** : Centre de Recherches, d'Études, de Protection, Coordination et Valorisation de la Viticulture de Montagne

**CAUE** : Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement

**CDT** : Comité Départemental du Tourisme

**CRT** : Comité Régional du Tourisme

**DAP** : Déclaration d'Affectation Parcellaire

**DDTM** : Direction Départementale des Territoires et de la Mer

**DREAL** : Direction Régionale de l'Équipement, de l'Aménagement et du Logement

**EPLA** : Établissement Public de L'Enseignement Agricole

**FEADER** : Fond Européen Agricole pour le Développement Rural

**FEDER** : Fond Européen de Développement Régional

**GDA** : Groupement de Développement Agricole

**INAO** : Institut National de l'Origine et de la Qualité

**LEADER** : Liaison Entre les Actions de Développement de l'Économie Rural

**MAE et MAET** : Mesure Agro-Environnementale Territorialisée

**OCAGER** : Opération Concertée d'Aménagement et de Gestion de l'Espace Rural

**ODG** : Organisme de Défense et de Gestion des AOC (ex-syndicat d'appellation)

**PLU** : Plan Local d'Urbanisme

**SCoT** : Schéma de Cohérence Territoriale

**SMEPTA** : Syndicat Mixte de Production d'Eau Potable du Tech Aval

**STAP** : Service Territorial de l'Architecture et du Patrimoine

**VDN** : Vin Doux Naturel



## ORGANISMES PARTENAIRES

---

- Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse-Délégation de Montpellier  
Immeuble le Mondial 219 rue le Titien - CS 59549 - 34 961 MONTPELLIER Cedex 2 - Tél. 04 67 13 36 16
- Agence d'Urbanisme Catalane - 3 boulevard de Clairfont - 66 350 TOULOUGES - Tél. 04 68 87 75 52
- Chambre d'Agriculture du Roussillon - 19 avenue de Grande-Bretagne - 66 025 PERPIGNAN Cedex - Tél. 04 68 35 74 00
- Comité Départemental du Tourisme des Pyrénées Orientales  
16 avenue des Palmiers CS80540 - 66 005 PERPIGNAN - Tél. 04 68 51 52 53
- Comité Interprofessionnel des Vins du Roussillon  
19, avenue de Grande Bretagne - BP 649 - 66 006 PERPIGNAN Cedex - Tél. 04 68 51 21 22
- Commune de Banyuls-sur-Mer - Avenue de la république - 66 650 BANYULS-SUR-MER - Tél. 04 68 88 00 62
- Commune de Cerbère - 23 avenue du Général de Gaulle - 62 290 CERBÈRE - Tél. 04 68 88 41 85
- Commune de Collioure - 3 rue de la république - 66 190 COLLIOURE - Tél. 04 68 82 05 66
- Commune de Port-Vendres - 8 rue Jules Pams - 66 660 PORT-VENDRES - Tél. 04 68 82 01 03
- Communauté de communes Albères Côte Vermeille  
Chemin de Charlemagne - BP 90103 - 66 704 ARGELES-SUR-MER Cedex - Tél. 04 68 81 63 77
- Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement des Pyrénées-Orientales  
10 rue de Théâtre - 66 000 PERPIGNAN Cedex - Tél. 04 68 34 12 37
- Conseil Général des Pyrénées-Orientales  
Hôtel du Département 24 - Quai Sadi Carnot - 66 009 PERPIGNAN - Tél. 04 68 85 85 85
- Conseil Régional du Languedoc-Roussillon  
Direction de l'Environnement Espace - 34 000 MONTPELLIER - Tél. 04 67 22 68 99
- Conservatoire d'Espaces Naturels du Languedoc-Roussillon  
474 Allée Henri II de Montmonrency - 34 000 MONTPELLIER - Tél. 04 67 02 21 28
- Direction Départementale des Territoires et de la Mer des Pyrénées-Orientales  
2 rue Jean-Richepin BP 50909 - 66 020 PERPIGNAN Cedex - Tél. 04 68 38 12 34
- Direction Régionale de l'Agriculture de l'Alimentation et de la Forêt - Maison de l'Agriculture - Place Jean-Antoine Chaptal  
CS 70039 - 34 060 MONTPELLIER Cedex 02 - Tél. 04 67 10 19 00
- Direction Régionale de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement  
58 avenue Marie de Montpellier - 34 965 MONTPELLIER - Tél. 04.34.46.66.00
- École Nationale de Formation Agronomique - Département Sciences et Techniques de l'Agriculture et des Agro-Ressources - Michèle CONSTANS - Université Toulouse II Le Mirail - 2 route de Narbonne - BP 22687  
31 326 CASTANET-TOLOSAN Cedex - Tél. 05 61 75 32 99 ou 32 96
- Établissement Public de L'Enseignement Agricole Perpignan-Roussillon  
3 rue des Pyrénées - 66 600 RIVESALTES - Tél. 04 68 64 86 25
- Fédération Départementale des Chasseurs - 47 avenue Giraudoux- 66 101 PERPIGNAN Cedex - Tél. 04 68 08 21 41

## CHARTRE PAYSAGÈRE ET ENVIRONNEMENTALE DU VIGNOBLE DE LA CÔTE VERMEILLE

### PHASE 2 : PLAN D' ACTIONS - AVRIL 2012

- **Fédération Française du Paysage** - 4, rue Hardy - 78 000 VERSAILLES - Tél. 01 30 21 47 45
- **Groupeement de Développement Agricole du Cru Banyuls et des Albères**  
Route des Mas - BP 67 - 66 651 BANYULS-SUR-MER - Tél. 04 68 88 12 50
- **Institut National de l'Origine et de la Qualité**  
19 rue de Grande Bretagne - 66 000 PERPIGNAN - Tél. 04 64 34 53 38
- **Office National des Forêts - Agence interdépartementale Aude Pyrénées-Orientales**  
61 avenue Georges Guille - 11 870 CARCASSONNE - Tél. 04 68 11 40 00
- **Office de Tourisme de Banyuls** - Avenue de Fontaulé - 66 650 BANYULS-SUR-MER - Tél. 04 68 88 31 58
- **Office de Tourisme de Cerbère** - Rue du Général de Gaulle - 62 290 CERBÈRE - Tél. 04 68 88 42 36
- **Office de Tourisme de Collioure** - Place du 18 Juin - BP 2 - 66 190 COLLIOURE - Tél. 04 68 82 15 47
- **Office de Tourisme de Port-Vendres** - 1 quai François Joly - 66 660 PORT-VENPRES - Tél. 04 68 82 07 54
- **Pays Pyrénées Méditerranée** - 2 rue Jean Amade BP 121 - 66 401 CERET - Tél. 04 68 87 43 24
- **Société d'Aménagement Foncier et d'Établissement Rural des Pyrénées-Orientales**  
Maison de l'Agriculture - 19 avenue de Grande-Bretagne - 66 000 PERPIGNAN - Tél. 04 68 51 91 91
- **Schéma de Cohérence Territoriale Littoral Sud**  
Passage du Vieux Port - 66 660 PORT-VENPRES - Tél. 04 68 98 30 60
- **Service Territorial de l'Architecture et du Patrimoine des Pyrénées Orientales**  
10 rue Edmond Bartissol - BP 447 - 66 004 PERPIGNAN Cedex - Tél. 04 68 34 51 93
- **Syndicat Mixte de Production d'Eau Potable du Tech Aval**  
14 boulevard Voltaire - BP 11 - 66 200 ELNE - Tél. 04 68 37 42 81
- **Syndicat des AOC Banyuls et de l'AOC Collioure** - Mas Reig - 66 650 BANYULS-SUR-MER - Tél. 04 68 21 45 75

